



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Ducharme de la susdite municipalité,

QUE :- lors de la séance ordinaire tenue le lundi, dix août deux mille vingt (10-08-20) les membres du Conseil municipal ont adopté le règlement suivant :

n° 366 : règlement décrétant une dépense de 145 000 \$ et un emprunt de 145 000 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Adrien ce 12^e jour du mois d'août deux mille vingt

Maryse Ducharme, dma

Directrice générale et secrétaire-trésorière